

Communiqué de presse

Publication du mémento des candidats à l'élection présidentielle

En application des articles L 52-4 et L 52 – 12 du code électoral, les dépenses et les recettes des futurs candidats à l'élection présidentielle de 2017 peuvent être comptabilisées.

En conséquence, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) édite le mémento à l'usage du candidat et de son mandataire ainsi que les documents constituant le compte de campagne, établis après avis du conseil constitutionnel..

Ces documents seront publiés au Journal Officiel du 19 avril 2016

Les candidats et les mandataires pourront y trouver des éléments sur :

- la désignation et le rôle du mandataire ;
- le fonctionnement et la présentation du compte de campagne ;
- les recettes et les dépenses du compte, avec les règles applicables aux élections primaires ;
- le dépôt et la clôture des comptes.

Le mémento est disponible sur le site internet de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques : www.cnccfp.fr .

Contact presse
frédérique Dooghe : 01 44 09 47 57 frederique.dooghe@cnccfp.fr